

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 – ELECTION EXECUTIF-

ELECTION DES ADJOINTS

Séance du 20/03/2026

Dûment convoqué le 16/03/2026

En l'an 2026, le vendredi 20 mars, à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le lundi 16 mars, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Antonin HUG, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

Présents (13) : M. Alain AUTIER, Mme Mélanie BATLLO, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, Mme Christelle BOULANGER, Mme Catherine CABAL DELOURME, M. Jacques CARTIER, M. Jean-Michel COLL, M. Thierry DESCHAMPS, Mme Agnès DECHONNE, M. Antonin HUG, Mme Dominique REGARD, Mme Dorothée VAZIA,

Absents ayant donné procuration (2) : Mme Anne GALIBERT à M. Marc BLANIC, M. Serge ROSSELL à M. Antonin HUG

Absents (0) :

Secrétaire de séance : M. Marc BLANIC

Acte n° : 2026_013_DE_VP_5.1

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération n° 2026_014_DE_VP_5.1 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire ;

Vu la délibération n° 2026_012_DE_VP_5.1 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la détermination du nombre des adjoints au maire ;

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales ;

Considérant que le maire a été élu et que le nombre des adjoints au maire a été déterminé au cours de la présente séance, il convient de procéder à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant qu'un délai de cinq minutes a été laissé pour le dépôt auprès du maire des listes de candidats aux fonctions d'adjoints ;

Considérant, à l'issue de ce délai, que une liste a été déposée ;

Considérant que chaque liste déposée est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et comporte, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner ;

Considérant que la liste suivante a été déposée :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. M. Marc BLANIC
2. Mme Mélanie BATLLO
3. M. Marcel BLANC
4. Mme Dorothée VAZIA

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (C. élect., art. L. 66) : 1.....
- d. Nombre de suffrages blancs (C. élect., art. L. 65) : ...1...
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 13.....
- f. Majorité absolue : ...7...

Nom et prénom de chaque candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
BLANIC Marc	13	treize

Les candidats de la liste conduite par M. Marc BLANIC ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus adjoints au maire dans l'ordre suivant :

1 ^{er} adjoint au maire	BLANIC Marc
2 ^e adjoint au maire	BATLLO Mélanie
3 ^e adjoint au maire	BLANC Marcel
4 ^e adjoint au maire	VAZIA Dorothée

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



**Le Maire,
Antonin HUG**